

## **Entretien avec Yves Contassot sur le devenir du Jardin Lalanne (23/08/05)**

Ayant eu vent de « menaces » sur la conservation du Jardin d'aventure Lalanne, auquel nous sommes très attachés, nous avons souhaité interroger à ce sujet Yves Contassot, adjoint du maire de Paris, chargé notamment de l'environnement et des espaces verts, qui nous a accordé un rendez-vous le 23/08/05. Le présent compte-rendu a été rédigé par Elisabeth Bourguinat et validé par Yves Contassot.

Participaient à l'entretien :

- Sue Phillips et Daniéla Prost (Association « Un petit monde »)
- Elisabeth Bourguinat et Gilles Pourbaix (Association « Accomplir »)

Daniéla Prost a commencé par présenter « Un petit monde », association créée l'an dernier par des parents « mixtes » (couple réunissant deux nationalités ou cultures différentes) souhaitant développer des activités interculturelles entre leurs enfants mais aussi ouvertes à toutes les familles qui le souhaitent. Cette association, qui compte 80 adhérents, organise notamment des goûters au centre CERISE le dimanche (contact : 01 40 26 47 23). Plus généralement, elle s'intéresse à tout ce qui concerne les enfants dans le centre de Paris. Comme l'association Accomplir, elle est très mobilisée par le devenir du Jardin d'aventure Lalanne.

### **A – Le Jardin Lalanne**

Elisabeth Bourguinat a expliqué dans quel esprit nous abordons cet entretien. Il ne s'agit pas de dire « Pas touche au jardin Lalanne », mais de voir quelles mesures prendre pour pouvoir le maintenir, quitte à modifier certains éléments du jardin ou encore son mode de gestion.

Sue Phillips a résumé l'argumentaire que nous avons constitué en faveur du maintien de ce jardin :

- 1) C'est un espace vert unique dans le centre de Paris pour cette tranche d'âge : les autres espaces (pelouses, squares...) sont destinés aux bébés ou aux très jeunes enfants ;
- 2) Le concept de « jardin d'aventure », où les enfants explorent un univers à leur taille, est unique à Paris, en Europe et peut-être au monde : beaucoup d'étrangers amènent systématiquement leurs enfants au Jardin lorsqu'ils sont de passage à Paris ;
- 3) C'est un endroit où les enfants ont un contact authentique avec la matière, naturelle ou non (terre, végétaux, eau, ciment...) au lieu d'avoir des contact « filtrés » et « protégés » comme dans beaucoup d'espaces qui leur sont réservés, ce qui leur donne l'occasion de découvrir le risque et d'apprendre la prudence ;
- 4) Par rapport à un square ordinaire, le jardin offre la dimension du rêve et de la poésie, il stimule l'imaginaire ;

- 5) C'est aussi un endroit où les enfants se rendent seuls, sans leurs parents, ce qui leur permet de développer leur autonomie, tout en étant sous la surveillance d'adultes ;
- 6) Les jeux organisés par les animateurs développent l'aptitude des enfants à respecter des règles et à vivre en groupe ;
- 7) Les animateurs représentent pour les enfants des interlocuteurs très différents de leurs parents ou de leurs enseignants ; pour certains enfants, ils jouent un rôle d'éducateurs ; pour d'autres, de confidentes ;
- 8) Le concept du samedi matin (ouverture aux enfants de tous âges et à leurs parents) est également très original et contribue fortement à la convivialité et à la création de liens sociaux entre adultes et entre enfants dans ce quartier ;
- 9) Le tarif très bas rend le jardin accessible à tous les enfants, ce qui favorise la mixité sociale ;
- 10) L'été, notamment avec les grands jeux du vendredi, le jardin offre une ressource très appréciée aux enfants qui ne peuvent pas partir en vacances ;
- 11) Le jardin est utilisé par un public qui dépasse largement le quartier : non seulement des enfants de tout Paris et de la banlieue, mais aussi de nombreux enfants étrangers fréquentent le jardin, qui contribue ainsi au rayonnement de la ville ;
- 12) Tous les enfants qui ont fréquenté ce jardin ont une relation affective très forte avec cet endroit ; pour beaucoup d'entre eux, même longtemps après qu'ils aient passé l'âge de le fréquenter, c'est un point d'ancrage fort dans ce quartier et dans la ville.

Nous avons ensuite débattu pendant plus d'une heure avec Yves Contassot. Voici les points saillants de cet échange.

#### *Le seul jardin de ce type à Paris ?*

YC conteste le caractère « unique » du Jardin Lalanne. Il existe selon lui deux autres jardins d'aventure à Paris, le jardin [nom ???] dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, et le jardin Jules Verne dans le 11<sup>ème</sup>. Ces jardins sont tout aussi intéressants que le jardin Lalanne, mais comme ce dernier, leur fréquentation est pour l'essentiel une fréquentation de proximité : ils n'ont pas de véritable rayonnement au delà de leur quartier. Le seul jardin pour lequel on puisse parler d'un rayonnement est le Parc Floral, que sa taille et la richesse de ses aménagements rendent très attractif.

#### *La sécurité*

Se pose ensuite, à propos du Jardin Lalanne, la question de la sécurité, qui est très controversée : les juristes ne sont pas d'accord sur la question de savoir si la conformité aux règles de sécurité s'apprécie au moment de la création d'un équipement, ou à tout moment. Dans ce dernier cas, compte tenu du fait que la législation évolue constamment, il faudrait en permanence démonter des jeux pour les réinstaller, et la moitié des squares d'enfants parisiens devraient être fermés. En ce qui concerne le Jardin Lalanne, il est clair qu'à sa création il

correspondait aux règles de l'époque. En revanche, les règles de sécurité pour les squares d'enfants créés aujourd'hui exigent un espace de trois mètres totalement libre entre deux jeux.

### *Un jardin payant*

YC évoque ensuite le caractère payant du jardin Lalanne<sup>1</sup>, auquel il est opposé : les jardins sont publics, ils sont entretenus aux frais du contribuable, et il est donc choquant que les usagers doivent de surcroît payer l'entrée. Il envisage donc de rendre gratuit l'accès de ce jardin, tout en soulignant que cela soulève une difficulté : si le jardin devient gratuit, sa sociologie va changer. Certains parents qui n'envoyaient pas leurs enfants parce que même le prix actuel était trop important pour eux vont désormais les envoyer. D'autres parents, sachant que le jardin sera désormais ouvert à tous, vont cesser d'y envoyer leurs enfants parce qu'il n'y aura plus le « tri » à l'entrée. Du coup se poseront des problèmes de sécurité. Par exemple, le Jardin Jules Verne, qui est gratuit, est fréquenté par des enfants de dix-huit mois dont les parents ont confié la charge à leur frère de cinq ans.

Nous contestons cette approche : à supposer que le jardin devienne gratuit, cela n'empêcherait nullement de maintenir le filtrage à l'entrée. De même que les square de tout-petits sont interdits aux ados qui voudraient jouer au ballon, de même ce jardin, gratuit ou non, pourrait rester réservé aux enfants de 7 à 11 ans.

Par ailleurs, le tarif des entrées est malgré tout très largement accessible et nous sommes témoins que les usagers les plus assidus du Jardin sont des enfants de famille défavorisées : ce sont eux qui s'y rendent à la sortie de l'école, alors que des enfants plus privilégiés prennent des cours de musique, de judo, etc.

### *La présence d'animateurs*

YC soulève alors la question de la surveillance par les adultes. Compte tenu du faible nombre d'enfants qui fréquentent ce jardin d'après l'audit qu'il a fait réaliser (et qui est encore confidentiel pour l'instant), le coût de la présence des animateurs est extrêmement élevé. D'après lui, aucune structure de ce type à Paris ne coûte aussi cher par enfant accueilli, et il lui paraît choquant qu'un jardin situé dans un quartier favorisé absorbe à lui tout seul de telles ressources. Si d'autres usagers demandaient la même chose dans d'autres jardins, il ne pourrait pas y faire face. La présence des animateurs est donc remise en question.

### *La communication sur le jardin*

Nous lui faisons remarquer que la visibilité et la signalétique de ce jardin sont à peu près nulles, et que la communication pour mettre en valeur son intérêt est inexistante. Dans les guides de la ville de Paris, le Pariscope ou Paris Mêmes, les quelques lignes qui lui sont consacrées ne soulignent pas son caractère extrêmement original. L'adresse indiquée est celle du 105 rue Rambuteau, alors que c'est une adresse postale et non l'entrée du jardin. Sur place, il n'existe aucune signalisation depuis le métro ni dans le Jardin des Halles, et à l'entrée du jardin Lalanne, il n'y a rien pour expliquer le caractère très particulier de cet endroit et détailler son fonctionnement. Une meilleure signalisation et une campagne de communication devraient permettre d'accroître significativement le nombre des entrées, dans la limite de sa capacité maximale, qui est de 60 enfants par heure.

---

<sup>1</sup> 0,40 € par enfant et par heure dans le jardin, gratuit sur présentation de la carte Paris Famille.

### *La fréquentation du jardin*

YC objecte que de toute façon, si on faisait venir énormément d'enfants dans ce jardin, ce dernier se dégraderait très rapidement. Nous soulignons que l'ensemble des allées du jardin étant minéralisées, elles peuvent accueillir énormément d'enfants sans problème. Il indique que la dégradation ne s'arrête pas aux allées : les enfants touchent les végétaux, les branches, etc.

Concernant le coût des animateurs et l'équité entre les différents quartiers de Paris, nous faisons remarquer que le quartier des Halles étant très central, il devrait être possible d'encourager des écoles et des centres de loisirs de tout Paris à venir en groupe profiter du jardin. C'est déjà le cas actuellement, mais faute que le jardin soit suffisamment connu, cela ne touche peut-être pas encore suffisamment d'établissements.

### *Le risque de standardisation*

Ce que nous redoutons dans la suppression de la présence des animateurs et dans les projets de réaménagement du jardin Lalanne, c'est qu'on aboutisse à une standardisation du jardin : au lieu d'un jardin très original, avec un fonctionnement particulier qui apporte quelque chose de différent aux petits Parisiens, on se retrouvera avec un square banal, semblable à tous les autres. YC souligne qu'il est lui-même très opposé à la standardisation des aires de jeu et qu'il a notamment imposé à ses services qu'ils diversifient les catalogues de jeux dans lesquels ils font leur choix.

Nous objectons que compte tenu de l'évolution des règles de sécurité, une chose est sûre : ce type de jardin, avec d'une part une telle densité de jeux et de parcours dans un espace aussi réduit, d'autre part un mariage si harmonieux entre les jeux et la végétation, qui s'est bien développée depuis vingt ans, ne pourra pas être reproduit ailleurs. On ne voit pas comment ce serait compatible avec l'obligation actuelle de ménager trois mètres de distance libre de tout obstacle entre deux jeux.

### *Partir de l'existant ou de l'idéal ?*

YC est opposé à la démarche qui consiste à partir de l'existant pour voir de quelle façon on pourrait faire évoluer le jardin : selon lui, cette approche se conclut invariablement par le fait qu'on ne touche à rien.

Il considère pour sa part qu'il faut commencer par réfléchir à ce que l'on voudrait pour le jardin dans l'idéal, et ce de façon globale pour l'ensemble du Jardin des Halles, sans se cantonner au Jardin Lalanne, définir les fonctions que l'on veut remplir, puis revenir vers l'existant et voir, d'après les objectifs qu'on s'est donnés, ce qu'on peut conserver et ce qui doit être modifié ou supprimé. Il n'a aucun a priori concernant le Jardin Lalanne : selon l'analyse qui sera faite, celui-ci sera maintenu en l'état, modifié, déplacé, ou remplacé par un jardin complètement nouveau. Mais il se refuse à trancher dès maintenant dans un sens ou dans l'autre.

Il cite le cas d'une aire de jeu à Belleville, qui a dû être fermée pour raisons de sécurité. Les habitants ont commencé par se crisper sur l'idée de conserver l'existant. Un travail a été entrepris avec l'aide d'un cabinet indépendant, le CoDEJ, qui a organisé des ateliers avec les

enfants et les parents. Le résultat est un compromis entre l'ancien et le nouveau : tout va être renouvelé, mais par exemple la forme de certains des anciens toboggans a été conservée.

### *Et l'approche patrimoniale ?*

Nous faisons remarquer que dans cette approche qui commence par faire abstraction de l'existant, il est bien difficile de prendre en compte et de protéger des éléments de patrimoine, comme le sont à nos yeux le Jardin Lalanne ou la Grosse Tête de la place René Cassin. Pour YC, il n'y a aucun patrimoine dans le Jardin des Halles. Il admet tout au plus une notion de « patrimoine affectif », mais insiste sur le fait que si on adopte cette approche, on ne changera plus rien.

### *Régler des dysfonctionnements ou satisfaire de nouveaux besoins ?*

Nous l'interrogeons alors : pourquoi serait-il absolument nécessaire de changer les choses ? Au départ du projet des Halles, il était seulement question de réparer les dysfonctionnements du Jardin. Aujourd'hui, on a l'impression qu'on va tout raser pour repartir à zéro. Qu'est-ce qui justifie ce changement de cap ?

YC souligne que nous ne sommes pas les seuls usagers du jardin, et que si nous, nous sommes satisfaits de l'état actuel, d'autres ont des besoins qui pour l'instant ne sont pas pris en compte. Par exemple, des ados souhaiteraient voir créer une piste de rollers dans le jardin, ce qui prendra une place considérable. Autre exemple, les tables d'échec sont utilisées à midi pour pique-niquer, ce qui laisse supposer qu'il faudrait peut-être organiser une aire de pique-nique, etc. Il évoque également la question de la localisation du jardin d'aventure, qui est jugée gênante à cet endroit-là : elle constitue un obstacle qu'il faut contourner dans cette zone du jardin où la circulation piétonne est importante.

### *L'arbitrage par les élus*

Tous ces besoins devront être identifiés et hiérarchisés, puis les élus devront arbitrer : en général, les demandes concernant l'aménagement des jardins sont si variées et si nombreuses que si on voulait les satisfaire toutes, il ne resterait plus un pouce d'herbe.

Nous lui faisons remarquer qu'il existe dans ce quartier un énorme attachement au Jardin Lalanne, et que s'il prenait la décision de le fermer, ce serait certainement très impopulaire.

YC objecte que les élus doivent assumer leurs responsabilités : en matière de circulation automobile, si on se contentait d'écouter ce que réclame la majorité des citoyens, la place de la voiture à Paris serait toujours plus grande.

Nous faisons remarquer qu'il n'y a aucun rapport entre la pollution et le jardin Lalanne. Il existe certainement des besoins nouveaux à prendre en compte dans le Jardin des Halles, mais il n'y a probablement jamais eu une seule récrimination contre le jardin d'aventure, bien au contraire.

## **B – La concertation sur le Jardin des Halles**

Nous passons ensuite à la question du calendrier et de l'organisation de la concertation pour l'ensemble du Jardin des Halles.

## 1) Le calendrier

Dans les débuts du projet il était prévu qu'au moins le jardin et un bâtiment seraient réalisés avant les élections municipales : ce scénario tient-il toujours ?

YC nous indique que le Conseil de Paris devrait adopter en septembre (session du 26 et 27) des délibérations concernant l'attribution de marchés subséquents à David Mangin : pour l'instant, il a remporté le marché de définition, mais il n'a perçu aucune rétribution pour pouvoir poursuivre ses études.

Par ailleurs, la répartition de la prise en charge du coût du projet entre les différents partenaires (Ville, Région, RATP et Unibail) n'est pas encore complètement définie.

Certaines décisions majeures n'ont pas été prises, par exemple concernant la suppression des trémies : les supprimer est une chose, mais va-t-on se contenter de les remblayer, ou les utiliser pour étendre par exemple des locaux techniques ou commerciaux ? Dans ce dernier cas, des infrastructures importantes devraient être prévues. En même temps, ces décisions « politiques » ne peuvent pas être prises sans une bonne connaissance technique du dossier.

Or beaucoup de questions techniques restent en suspens. Par exemple, la question se pose de savoir pour quelle raison les arbres du mail ne grandissent pas davantage : est-ce simplement le faible volume de terre, le piétinement, ou existe-t-il d'autres raisons ? L'hypothèse a été émise que la chaleur provenant du sous-sol pourrait contribuer à bloquer leur croissance. Pour y remédier, il faudrait réaliser une isolation thermique entre la terre et la voûte du forum.

Le processus sera donc long, et d'après lui ce n'est pas avant deux ans qu'une vision suffisamment détaillée du jardin pourra être élaborée. Au total, les travaux sur le jardin pourront tout au plus commencer avant les élections, désormais fixées à mars 2008. Quant au Carreau, il faut savoir qu'un concours d'architecture prend en général trois ans, et on ne peut donc imaginer que la construction débute avant 2009.

## 2) La concertation

Interrogé sur la façon dont il conçoit le déroulement de la concertation, YC voit quatre étapes principales :

- on écoute les demandes des usagers ;
- les élus hiérarchisent ces demandes et arrêtent le programme, en respectant leur programme électoral. Par exemple, certains voudraient supprimer les jeux d'enfants des jardins publics, au motif que cela provoque du bruit et des nuisances ; mais les aires de jeu font partie de la politique de la ville et leur présence dans les jardins publics n'est donc pas négociable ;
- à partir de ce programme, un projet est réalisé et il est à nouveau soumis à la concertation ;
- une fois que le projet définitif est arrêté, il n'est plus modifiable et on passe à la mise en œuvre.

Nous objectons qu'il nous paraîtrait intéressant que les usagers soient associés non seulement au recensement des besoins ou des demandes, mais aussi à l'élaboration du programme. En

effet, en écoutant les arguments des uns et des autres, en prenant connaissance des possibilités et des contraintes techniques ou financières, le point de vue de chacun peut évoluer pour arriver peu à peu à une vision commune. Pour nous, l'objectif est de réduire peu à peu les dilemmes, ou alors de les épurer : la discussion doit permettre de se débarrasser des faux débats, des malentendus liés à un manque d'information, etc., de sorte que s'il reste un dilemme, ce soit un vrai dilemme appelant un arbitrage par les élus. Pour cela, il ne faut pas se contenter du recueil des demandes au départ ; il faut prévoir des réunions de travail qui permettent cet approfondissement.

YC y est tout à fait favorable, à une condition : pas plus de trois réunions de travail, sinon on ne fera jamais rien. Même lorsque 99% des gens seront convaincus, il en restera toujours un pour ne pas être d'accord.

Nous lui demandons de préciser : ces trois réunions de travail, pour lui, est-ce le volume qui correspond par exemple à la réflexion sur le Jardin Lalanne, ou au Jardin des Halles dans son entier ? Pour YC, il ne saurait être question d'organiser des réunions sur le Jardin Lalanne. D'une part, on ne peut pas se concerter sur un équipement en particulier : il faut tenir compte du Jardin des Halles dans sa globalité. D'autre part, organiser des réunions sur le jardin Lalanne signifierait d'emblée qu'on le conserve en tant que tel. Au stade actuel, il ne veut prendre aucun engagement dans un sens ni dans l'autre.

Daniéla Prost indique qu'elle souhaite faire travailler les enfants de son association sur ce qu'ils attendent du jardin des Halles, et en particulier des squares d'enfants. YC indique que le dispositif employé à Belleville (des ateliers organisés par le CoDEJ) sera également mis en œuvre aux Halles. Il lui paraît plus judicieux que ces ateliers soient menés par un organisme indépendant à la fois de la Ville et des associations.

Dans l'immédiat, comme nous sommes très souvent sollicités sur le devenir du Jardin des Halles et du Jardin Lalanne en particulier, nous souhaiterions organiser une réunion ouverte à tous pour faire le point sur l'état du projet, permettre aux gens de s'exprimer sur ce qu'ils attendent concernant le Jardin des Halles, et à Yves Contassot d'expliquer son point de vue sur l'organisation de la concertation. YC est d'accord pour y participer. Cette réunion aura lieu le samedi 8 octobre de 15h à 18h, à la Pointe Saint-Eustache (au bout de l'église, angle Rambuteau / Montmartre).